



# COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

## SA NEOLIFE

COMPTES ANNUELS  
DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

expertise comptable

social

conseil

commissariat aux comptes

audit

Siège Social : Le Thelemos 12 et 15 quai du commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 Web. <http://www.orial.fr>

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

SAS au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Lyon - Paris - Valréas - Villefranche-sur-Saône

Membre du réseau JPA international

 **Sommaire**

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	22
<i>Autres informations</i>	24
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>28</b>
Bilan détaillé	29
Compte de résultat détaillé	34
<b>3. Documents fiscaux</b>	<b>39</b>

## ***Comptes annuels***

 **Rapport de présentation des comptes annuels****RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA NEOLIFE relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	<b>Montants en euro</b>
<b>Total bilan</b>	<b>7 170 041,86</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 390 253,67</b>
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-2 285 486,35</b>

*Fait à Lyon  
Le 06/03/2019*

*Pour S.A.S. Oriol*

**S. AIGLOZ, Associé**  
*Expert-comptable*


**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	1 373 109	733 919	639 190	558 806
Frais de recherche et de développement	1 655 703	637 340	1 018 363	1 014 674
Concessions, brevets et droits assimilés	42 297	42 297		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	57 704	51 243	6 461	63 285
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	850 901	509 579	341 321	406 848
Autres immobilisations corporelles	131 153	100 364	30 789	27 690
Immob. en cours / Avances & acomptes				15 800
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	3 326 343	426 343	2 900 000	3 212 164
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	57 066		57 066	57 066
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 494 276</b>	<b>2 501 085</b>	<b>4 993 191</b>	<b>5 356 333</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	30 480		30 480	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	674 895	89 983	584 912	641 715
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	629 807	19 940	609 866	765 958
Fournisseurs débiteurs	25 085		25 085	56 763
Personnel	5 015		5 015	
Etat, Impôts sur les bénéfices	96 810		96 810	132 551
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	70 582		70 582	90 978
Autres créances	533 155		533 155	107 882
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commande	4 580		4 580	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	133 165		133 165	687 249
Charges constatées d'avance	73 946		73 946	52 333
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 277 518</b>	<b>109 923</b>	<b>2 167 595</b>	<b>2 535 429</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 256		9 256	10 312
Prime de remboursement des obligations				7 890
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>9 256</b>		<b>9 256</b>	<b>18 202</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 781 050</b>	<b>2 611 008</b>	<b>7 170 042</b>	<b>7 909 965</b>

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	3 447 560	9 229 177
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 494 505	895 302
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 440 739	390 000
Autres réserves		
Report à nouveau		-4 284 603
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 285 486</b>	<b>-2 758 376</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	22 637	14 380
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 119 955</b>	<b>3 485 881</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		695 019
Autres emprunts obligataires		10 438
<i>Emprunts</i>	1 266 554	1 393 541
<i>Découverts et concours bancaires</i>	888	30 655
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 267 442	1 424 196
Emprunts et dettes financières diverses		700 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		45 901
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	92 468	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364 405	1 261 335
<i>Personnel</i>	58 520	94 385
<i>Organismes sociaux</i>	138 761	125 176
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	19 127	11 712
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 265	2 589
Dettes fiscales et sociales	218 673	233 862
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 991	
Autres dettes	90 108	53 333
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 050 087</b>	<b>4 424 084</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 170 042</b>	<b>7 909 965</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises	6 259 170	5 571 135	688 035	12,35
Production vendue	131 084	124 844	6 240	5,00
Autres produits	408 096	592 820	-184 725	-31,16
<b>Total</b>	<b>6 798 349</b>	<b>6 288 799</b>	<b>509 550</b>	<b>8,10</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises	4 938 126	4 547 805	390 321	8,58
Variation de stock (m/ses)	-13 785	-27 535	13 750	-49,94
Achats de m.p & aut.approv.	77 297	15 188	62 109	408,93
Variation de stock (m.p.)	-30 480		-30 480	
Autres achats & charges externes	1 467 636	1 680 562	-212 927	-12,67
<b>Total</b>	<b>6 438 794</b>	<b>6 216 020</b>	<b>222 773</b>	<b>3,58</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>359 556</b>	<b>72 779</b>	<b>286 777</b>	<b>394,04</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	30 367	19 174	11 193	58,37
Salaires et Traitements	856 311	846 700	9 610	1,14
Charges sociales	353 458	337 249	16 209	4,81
Amortissements et provisions	788 746	653 053	135 694	20,78
Autres charges	168 741	142 478	26 264	18,43
<b>Total</b>	<b>2 197 623</b>	<b>1 998 654</b>	<b>198 969</b>	<b>9,96</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 838 067</b>	<b>-1 925 875</b>	<b>87 808</b>	<b>-4,56</b>
Produits financiers	999 706	253	999 454	NS
Charges financières	439 598	944 152	-504 554	-53,44
<b>Résultat financier</b>	<b>560 108</b>	<b>-943 899</b>	<b>1 504 007</b>	<b>-159,34</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 277 959</b>	<b>-2 869 774</b>	<b>1 591 815</b>	<b>-55,47</b>
Produits exceptionnels	1 093	2 932	-1 839	-62,72
Charges exceptionnelles	1 093 480	9 173	1 084 307	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 092 387</b>	<b>-6 242</b>	<b>-1 086 146</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les bénéfices	-84 860	-117 640	32 780	-27,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 285 486</b>	<b>-2 758 376</b>	<b>472 890</b>	<b>-17,14</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NEOLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 7 170 042 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 285 486 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2019 par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du même jour.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société a été retenue par le Directoire du fait :

- D'un prêt bancaire obtenu de la BPI pour un montant de 250 K€ brut ;
- De l'autorisation accordée par les actionnaires lors de l'AGM du 15 mars 2019 de mettre en place un contrat d'obligations convertibles ;
- Des autorisations de lignes de découverts à hauteur de 0.20 M€ ;
- La réception prévue du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 0.08 M€ ;
- De la bonne activité du Groupe et du bon fonctionnement du contrat d'affacturage ;
- De la bonne maîtrise des charges d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation précisées à l'article 212.3 alinéa 2 du règlement 2014-03 relatif au PCG sont remplies.

### Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'introduction en bourse

Les frais, honoraires, commissions engagés dans le cadre de la constitution de la société, des mouvements intervenus sur le capital social et de son introduction en bourse sont inscrits à l'actif.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à la valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Ainsi les titres de NEOCO ont été dépréciés à la clôture pour un montant de 426 K€

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les coûts engagés lors de l'émission des emprunts sont activés et amortis sur la durée des emprunts.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 11 950 euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Faits caractéristiques

### Opérations sur le capital, levée de bons de souscription d'actions par Neolife

Suivant décisions du directoire en date du 31 janvier 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 12 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 125.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 50.000,00 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 9 janvier 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 11 janvier 2018 d'un montant nominal de 294.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 750.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 300.000,00 euros, résultant de la conversion de 30 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 22 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 117.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 120.000,00 euros, résultant de la conversion de 12 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 30 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 24.500,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 62.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 62.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 25.000,00 euros ; et

o augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 14.896,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 38.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 190.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.900,00 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 28 février 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 1er février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40

## Faits caractéristiques

euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 14 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 20 février 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 28 février 2018 d'un montant nominal de 60.760,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 155.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 155.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 62.000,00 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 30 avril 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date du 16 mars 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91 euros, résultant de la conversion de 6 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 23 mars 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 27 mars 2018 d'un montant nominal de 29.999,76 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 76.530 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,76 euros, résultant de la conversion de 3 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 28 mars 2018 d'un montant nominal de 19.999,84 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 51.020 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 19.999,84 euros, résultant de la conversion de 2 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 12 avril 2018 d'un montant nominal de 59.999,52 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.060 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,52 euros, résultant de la conversion de 6 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 23 avril 2018 d'un montant nominal de 79.999,36 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 204.080 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 79.999,36 euros, résultant de la conversion de 8 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

et

o augmentation de capital en date du 30 avril 2018 d'un montant nominal de 90,94 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 232 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 1.160 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 127,60 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 6 juillet 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital d'un montant nominal de 29.412,54 euros, par voie d'émission de 75.032 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, émises au pair, libérée par compensation de créance ; et

o augmentation de capital d'un montant nominal de 26,66 euros, par voie d'émission de 68 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total (prime d'émission incluse) de 30,65 euros, résultant de l'exercice de BSA.

## Faits caractéristiques

- Suivant décisions du directoire en date du 16 juillet 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date de ce jour d'un montant nominal de 99.999,98 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 225.102 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 99.999,98 euros, résultant de la conversion de 10 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et

o augmentation de capital d'un montant nominal de 96.000,02 euros, par voie d'émission de 244.898 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, émises au pair, libérée par compensation de créance.

- Suivant décisions du directoire en date du 31 juillet 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date de ce jour d'un montant nominal de 199.999,97 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 510.204 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 199.999,97 euros, résultant de la conversion de 20 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et

o augmentation de capital d'un montant nominal de 192.000,03 euros, par voie d'émission de 489.796 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, émises au pair, libérée par compensation de créance.

- Suivant décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire le 22 août 2018, le capital social a été réduit de 8.411.130,46 euros pour être ramené à 2.878.330,40 euros par imputation sur le compte « report à nouveau » à concurrence de 7.360.391,56 euros et par voie d'affectation à un compte de réserve indisponible pour le solde.

- Suivant décisions du directoire en date du 18 octobre 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital en date du 18 septembre 2018 d'un montant nominal de 23.529,40 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,17 euro, de 235.294 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,98 euros, résultant de la conversion de 4 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

o augmentation de capital en date du 02 octobre 2018 d'un montant nominal de 183.010,20 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 1.830.102 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 3.660.204 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 366.020,40 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 30 novembre 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital d'un montant nominal de 256.068,20 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 2.560.682 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 5.121.364 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 512.136,40 euros ;

o augmentation de capital d'un montant nominal de 588,60 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 5.886 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 29.430 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 3.237,30 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 21 décembre 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

o augmentation de capital d'un montant nominal de 102.755,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 1.027.550 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 2.055.100 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 205.510,00 euros ;

o augmentation de capital d'un montant nominal de 2.153,50 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 21.535 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 107.675 BSA, représentant un prix de

## Faits caractéristiques

souscription total, prime d'émission incluse, de 11.844,25 euros ;  
o augmentation de capital d'un montant nominal de 1.125,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 11.250 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 11.250 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 4.500 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2018 est fixé à 3.447.560,30 € et il est divisé en 34.475.603 actions.

### Cession des titres de la société TECHLIFE

Le directoire de la Société a procédé à la cession de la totalité des parts détenues dans la société TECHLIFE en date du 25 juin 2018. A cette occasion il a été procédé à un abandon de compte courant à hauteur de 39 K€.

### Remboursement des OCABSA 2014

Le 29 avril 2014, les fonds gérés par NextStage AM ont souscrit à hauteur de 499 K€ à un emprunt obligataire d'un montant nominal de 599 K€. La date de remboursement prévu était fixée au 29 avril 2018.

Compte tenu des besoins de financement de la forte croissance observée au cours du 1er et 2ème trimestre 2018, NEOLIFE et la société de gestion se sont mis d'accord par avenant afin d'étaler le remboursement de ces OCA jusqu'au mois de mars 2019.

En fin d'année 2018, tous les emprunts obligataires ont été remboursés.

### Réduction de capital

Suivant décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire le 22 août 2018, le capital social a été réduit de 8.411.130,46 euros pour être ramené à 2.878.330,40 euros par imputation sur le compte « report à nouveau » à concurrence de 7.360.391,56 euros et par voie d'affectation à un compte de réserve indisponible pour le solde.

Le nouveau nominal de l'action est ainsi de 0,10€.

### BSA 2018

Le 03 septembre 2018, des Bons de Souscription d'Actions (BSA) ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires à raison d'un BSA pour chaque action détenue.

Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions de NEOLIFE à compter de l'émission des BSA et jusqu'au 31 juillet 2019. La parité d'exercice établit que 2 BSA donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle à 0,20 euro.

L'exercice de la totalité des 28.783.304 BSA émis donnerait lieu à la création d'un nombre maximal de 14.391.652 nouvelles actions, soit une augmentation de capital prime d'émission incluse de 2.878.330 euros.

Au 31 décembre 2018, 10.836.668 BSA 2018 ont été exercés ce qui a donné lieu à la création de 5.418.334 nouvelles actions.

### Mise en place d'un contrat d'affacturage

Le 18 mai 2018, la Société a mis en place un contrat d'affacturage sur ses créances domestique et export pour un montant maximal de 800 K€.

Au 31 décembre 2018, le montant des créances cédées au factor s'élève à 510 K€.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 406 209	706 603	84 000	3 028 812
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	235 074		135 072	100 002
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 641 283</b>	<b>706 603</b>	<b>219 072</b>	<b>3 128 813</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	770 801	80 100		850 901
- Installations générales, agencements aménagements divers	51 056			51 056
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 954	14 144		80 097
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	15 800		15 800	
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>903 610</b>	<b>94 244</b>	<b>15 800</b>	<b>982 054</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 325 983		999 640	3 326 343
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	57 066			57 066
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 383 049</b>		<b>999 640</b>	<b>3 383 409</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 927 941</b>	<b>800 847</b>	<b>1 234 512</b>	<b>7 494 276</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	706 603	94 244		800 847
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>706 603</b>	<b>94 244</b>		<b>800 847</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste	135 072	15 800		150 872
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	84 000		999 640	1 083 640
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>219 072</b>	<b>15 800</b>	<b>999 640</b>	<b>1 234 512</b>

### Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	639 190	20,00
<b>Total</b>	<b>639 190</b>	

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement	1 655 703	5
<b>Frais de recherche</b>	<b>1 655 703</b>	



## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>				
SASU NEOCO 69760 LIMONEST	3 284 000	-384 326	100,00	-312 490
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50% )</b>				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>	3 326 343	3 212 164	427 328		
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50% )</b>					
<b>- Autres filiales françaises</b>					
<b>- Autres filiales étrangères</b>					
<b>- Autres participations françaises</b>					
<b>- Autres participations étrangères</b>					

Les titres TECHLIFE ont été cédés sur l'exercice.

Les titres NEOCO ont été dépréciés pour 426 K€.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	832 729	538 530		1 371 258
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	87 638	5 902		93 540
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>920 367</b>	<b>544 432</b>		<b>1 464 799</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	363 952	145 627		509 579
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 831	2 548		36 379
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 488	8 497		63 985
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>453 272</b>	<b>156 672</b>		<b>609 944</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 373 638</b>	<b>701 104</b>		<b>2 074 742</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 491 464 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	57 066		57 066
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	629 807	629 807	
Autres	730 647	730 647	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	73 946	73 946	
<b>Total</b>	<b>1 491 464</b>	<b>1 434 399</b>	<b>57 066</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	24 000
Banque - intérêts courus à recevoir	4
<b>Total</b>	<b>24 004</b>

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 447 560,30 euro décomposé en 34 475 603 titres d'une valeur nominale de 0,10 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	23 527 478	0,39
Titres émis pendant l'exercice	10 948 125	0,10
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	34 475 603	0,10

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
NEXSTAGE 75008 PARIS	35,24	12 149 202,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	14 380	8 257		22 637
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>14 380</b>	<b>8 257</b>		<b>22 637</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		8 257		

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 957 618 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	888	888		
- à plus de 1 an à l'origine	1 266 554	331 236	872 818	62 500
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364 405	1 364 405		
Dettes fiscales et sociales	218 673	218 673		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 991	16 991		
Autres dettes (**)	90 108	90 108		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 957 618</b>	<b>2 022 301</b>	<b>872 818</b>	<b>62 500</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	1 711 591			
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	160 440
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	474
Banque intérêts courus à payer	888
Dettes provis. pr congés à payer	42 398
Personnel - primes et com à payer	16 122
Charges sociales s/congés à payer	18 637
Charges sociales s/primes à payer	54 593
Formation continue	10 151
Taxe d'apprentissage	5 752
Etat - autres charges à payer	2 265
Clients - rrr à accorder	29 426
<b>Total</b>	<b>341 145</b>

 **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>73 946</b>		
<b>Total</b>	<b>73 946</b>		

## Emprunts existants au 31/12/2018

Emprunts souscrits auprès des établissements bancaires

Emprunts existants au 31 décembre 2018

Prêteur et objet	Montant nominal en €	Taux (hors assu. et garantie)	Date	Durée (et différé d'amortissement)	Garanties	Solde à rembourser au 31/12/18	Part < 1 an	De 1 à 5 ans	Part > 5 ans
HSBC - Filiales	21 000	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	4 037	4 037		
HSBC - Filiales	39 200	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	7 543	7 543		
HSBC - Filiales	26 050	2,35%	janv-15	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	5 502	5 502		
CE - Filiales	100 000	2,50%	févr-15	48 mois	Garantie BPI 50%	10 889	10 889		
CE - BFR	250 000	1,40%	janv-17	48 mois	- Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 60%	137 152	62 784	74 368	
CE - Invst	200 000	1,30%	déc-18	48 mois	Garantie BPI 70%	200 000	44 920	155 080	
HSBC Filiales	219 738	1,60%	janv-17	48 mois	- Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 60%	125 965	57 596	68 369	
BPI - Innovation	500 000	4,52%	mai-15	60 mois (21 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%	325 000	100 000	225 000	
BPI - Innovation	250 000	4,68%	févr-16	96 mois (36 mois)	- Garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt Amortage Investissement à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	250 000	37 500	200 000	12 500
BPI - Innovation	200 000	4,47%	mars-17	96 mois (36 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE et Mme Florence Moulin - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'amortage à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	200 000	-	150 000	50 000
Dettes financières de crédit bail									
<b>Total endettement brut au 31 décembre 2018</b>						<b>1 266 080</b>	<b>330 762</b>	<b>872 818</b>	<b>62 500</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Ventes de marchandises	6 259 170
Produits des activités annexes	131 084
<b>TOTAL</b>	<b>6 390 254</b>

Le chiffre d'affaires provient de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est générée par la livraison des produits.

En outre, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la vente de compound (matériau de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profilés. Cette comptabilisation, reflétant la réalité juridique, est reconnue au moment de la livraison des produits.

### Résultat et impôts sur les bénéfices

#### Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	-1 289 909	-96 810	-1 193 099
+ Résultat exceptionnel	-1 092 387		-1 092 387
- Participations des salariés			
<b>Résultat comptable</b>	<b>-2 382 296</b>	<b>-96 810</b>	<b>-2 285 486</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



## Notes sur le compte de résultat

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 2 699 074 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	<b>Montant</b>
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux amortissements dérogatoires	22 637
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	<b>22 637</b>
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	
<b>C. Déficit reportables</b>	<b>8 777 715</b>
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
<b>Estimation du montant de la créance future</b>	<b>2 699 074</b>
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Lors de l'AGM du 15 mars 2019, les actionnaires se sont prononcés en faveur d'une délégation de compétence au directoire à l'effet de décider l'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant nominal maximum de 2 M€.

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salié	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	3	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>15</b>	

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

## Autres informations

	<b>Montant en euro</b>
<b>Effets escomptés non échus</b>	
<b>Avals et cautions</b>	
<b>Engagements en matière de pensions</b>	<b>12 941</b>
<b>Engagements de crédit-bail mobilier</b>	
<b>Engagements de crédit-bail immobilier</b>	
<b>Autres engagements donnés</b>	
<b>Total</b>	<b>12 941</b>
<b>Dont concernant :</b>	
<b>Les dirigeants</b>	
<b>Les filiales</b>	
<b>Les participations</b>	
<b>Les autres entreprises liées</b>	
<b>Engagements assortis de suretés réelles</b>	

## Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

## Engagements hors-bilan

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 39 200 euros est garanti par :
  - Le nantissement du matériel financé,
  - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.
  
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 21 000 euros est garanti par :
  - Le nantissement du matériel financé,
  - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.
  
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 26 050 euros est garanti par :
  - Le nantissement du matériel financé,
  - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.
  
- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 500 000 euros est garanti par :
  - Un dépôt de 25 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
  - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40%,
  - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%,
  - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE,
  
- L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant nominal de 100 000 euros est garanti par :
  - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50%.
  
- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
  - Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
  - Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
  - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.
  
- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :
  - Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
  - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40%,
  - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%,
  - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN,
  
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 219 738 euros est garanti par :
  - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.
  
- L'emprunt souscrit auprès de la banque CE pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
  - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

 **Engagements hors-bilan**

➤ L'emprunt souscrit auprès de la banque CE pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :

- Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 35 %.
- Une contre-garantie reçue de BPI France Régions à hauteur de 35 %.

## ***Détail des comptes***

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
20110000 - Frais de constitution	10 881,40		10 881,40	10 881,40
20130000 - Frais d'augmentation de capit	1 239 598,63		1 239 598,63	907 744,81
20131000 - Frais intro en bourse	122 628,90		122 628,90	122 628,90
28011000 - Amort frais de constitution		10 881,40	-10 881,40	-10 875,82
28013000 - Amort frais augmentation capi		600 408,22	-600 408,22	-371 710,00
28013100 - Amort intro en bourse		122 628,90	-122 628,90	-99 862,91
<b>Frais d'établissement</b>	<b>1 373 108,93</b>	<b>733 918,52</b>	<b>639 190,41</b>	<b>558 806,38</b>
20300000 - Frais de recherche et dévelop	1 655 703,03		1 655 703,03	1 364 953,76
28030000 - Amortis. frais recherche & dév		637 339,57	-637 339,57	-350 279,80
<b>Frais de recherche et de développement</b>	<b>1 655 703,03</b>	<b>637 339,57</b>	<b>1 018 363,46</b>	<b>1 014 673,96</b>
20500000 - Concessions brevets et licenc	42 297,30		42 297,30	42 297,30
28050000 - Amortis.concess brevets & lic		42 297,30	-42 297,30	-42 297,30
<b>Concessions, brevets et droits assimilés</b>	<b>42 297,30</b>	<b>42 297,30</b>		
<b>Fonds commercial</b>				
20800000 - Autres immobilisat. incorporell	57 704,20		57 704,20	57 704,20
23200000 - Immobilisat. incorporelles en				135 072,15
28080000 - Amortis. autres immobil. incor		51 243,15	-51 243,15	-45 340,81
29320000 - Dépréciations immob. incorp				-84 151,00
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>57 704,20</b>	<b>51 243,15</b>	<b>6 461,05</b>	<b>63 284,54</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
<b>Constructions</b>				
21540000 - Matériel industriel	763 649,50		763 649,50	684 149,50
21550000 - Outillage industriel	87 251,00		87 251,00	86 651,00
28154000 - Amort materiel industriel		429 189,44	-429 189,44	-294 243,80
28155000 - Amort outillage industriel		80 389,90	-80 389,90	-69 708,24
<b>Installations techniques, matériel et outillag</b>	<b>850 900,50</b>	<b>509 579,34</b>	<b>341 321,16</b>	<b>406 848,46</b>
21810000 - Instal.gales, agenct, aménagt.	51 055,67		51 055,67	51 055,67
21830000 - Matériel de bureau & informati	71 099,94		71 099,94	56 956,29
21840000 - Mobilier	8 997,44		8 997,44	8 997,44
28181000 - Amortis. instal. gales, agenct.		36 379,26	-36 379,26	-33 831,28
28183000 - Amortis. matér.bureau et infor		55 435,04	-55 435,04	-47 506,14
28184000 - Amortis. mobilier		8 549,86	-8 549,86	-7 982,08
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>131 153,05</b>	<b>100 364,16</b>	<b>30 788,89</b>	<b>27 689,90</b>
23100000 - Immobilisat. corporelles en co				15 800,00
<b>Immob. en cours / Avances &amp; acomptes</b>				<b>15 800,00</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
26101000 - Tp techlife				999 640,00
26102000 - Tp neoco	3 326 343,00		3 326 343,00	3 326 343,00
29610000 - Dépréciations titres participat.		426 343,00	-426 343,00	-1 113 819,00
<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>3 326 343,00</b>	<b>426 343,00</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>3 212 164,00</b>
<b>Autres titres immobilisés</b>				
<b>Prêts</b>				
27500000 - Dépôts et cautionnements	57 065,80		57 065,80	57 065,80
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>57 065,80</b>		<b>57 065,80</b>	<b>57 065,80</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 494 275,81</b>	<b>2 501 085,04</b>	<b>4 993 190,77</b>	<b>5 356 333,04</b>
<b>Stocks</b>				
31000000 - Stocks matières premières	30 479,58		30 479,58	
<b>Matières premières et autres approv.</b>	<b>30 479,58</b>		<b>30 479,58</b>	
<b>En cours de production de biens</b>				

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>En cours de production de services</b>				
<b>Produits intermédiaires et finis</b>				
37000000 - Stocks de marchandises	674 894,93		674 894,93	661 109,77
39700000 - Dépréciations stocks de marc		89 982,80	-89 982,80	-19 394,65
<b>Marchandises</b>	<b>674 894,93</b>	<b>89 982,80</b>	<b>584 912,13</b>	<b>641 715,12</b>
<b>Créances</b>				
41120000 - Clients à 20%	528 794,79		528 794,79	684 307,89
41180000 - Clients intracommunautaires	68 889,49		68 889,49	70 354,85
41190000 - Clients export				9 157,06
41620000 - Clients douteux	32 122,23		32 122,23	10 356,68
49100000 - Dépréciations comptes clients		19 940,47	-19 940,47	-8 218,47
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>629 806,51</b>	<b>19 940,47</b>	<b>609 866,04</b>	<b>765 958,01</b>
40100000 - Fournisseurs	1 084,93		1 084,93	5 859,05
40980000 - Fournisseurs - rrr à obtenir	24 000,00		24 000,00	50 904,00
<b>Fournisseurs débiteurs</b>	<b>25 084,93</b>		<b>25 084,93</b>	<b>56 763,05</b>
42510100 - Avance C.Fernandez	800,00		800,00	
42510200 - Avance J.BOFFA	500,00		500,00	
42510300 - Avance M.TADROWSKI	1 000,00		1 000,00	
42700000 - Personnel - oppositions	2 714,86		2 714,86	
<b>Personnel</b>	<b>5 014,86</b>		<b>5 014,86</b>	
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices	84 860,00		84 860,00	117 639,00
44410000 - Cice	11 950,00		11 950,00	14 912,03
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>	<b>96 810,00</b>		<b>96 810,00</b>	<b>132 551,03</b>
44562000 - Tva déductible s/immobilisatio	2 945,84		2 945,84	7 203,78
44566000 - Tva déductible s/aut.biens et	39 812,41		39 812,41	38 818,73
44566900 - Tva ded s/aic	1 541,17		1 541,17	
44571200 - Tva collectee a 20%				640,02
44586000 - Tva sur factures non parvenu	25 218,97		25 218,97	44 301,92
44587000 - Tva sur factures à établir	1 063,43		1 063,43	13,25
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	<b>70 581,82</b>		<b>70 581,82</b>	<b>90 977,70</b>
45110000 - Neoco	427 327,75		427 327,75	107 874,47
45120000 - Techlife				7,60
46770000 - Factor domestique	47 140,69		47 140,69	
46771000 - Factor domestique RG	44 007,14		44 007,14	
46772000 - Factor export	733,95		733,95	
46773000 - Factor export RG	13 945,37		13 945,37	
<b>Autres créances</b>	<b>533 154,90</b>		<b>533 154,90</b>	<b>107 882,07</b>
<b>Divers</b>				
40910000 - Fournisseurs - acomptes s/co	4 580,16		4 580,16	
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	<b>4 580,16</b>		<b>4 580,16</b>	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
51220000 - Hsbc	71 890,72		71 890,72	687 224,70
51230000 - Caisse d'épargne	61 270,00		61 270,00	
51880000 - Banque - intérêts courus à rec	3,99		3,99	24,58
<b>Disponibilités</b>	<b>133 164,71</b>		<b>133 164,71</b>	<b>687 249,28</b>
48600000 - Charges constatées d'avance	73 945,66		73 945,66	52 333,11
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>73 945,66</b>		<b>73 945,66</b>	<b>52 333,11</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 277 518,06</b>	<b>109 923,27</b>	<b>2 167 594,79</b>	<b>2 535 429,37</b>
48160000 - Frais d'émission d'emprunts 1				145,36
48161000 - Frais emission emp 200 ke				207,70
48161400 - Frais emission obsa 599 ke				2 542,96
48161500 - Frais emission emp bpi 500 k	1 305,32		1 305,32	1 478,99
48161600 - Frais emission emprunt hsbc	1 853,23		1 853,23	2 760,94




**Bilan détaillé**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissement Dépréciations</b>	<b>Net au 31/12/18</b>	<b>Net au 31/12/17</b>
48161700 - Frais emission emprunt ce 25	2 146,17		2 146,17	3 176,33
48161800 - Frais emission emprunt ce 20	3 951,58		3 951,58	
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>9 256,30</b>		<b>9 256,30</b>	<b>10 312,28</b>
16910000 - Prime remboursement obsa				7 890,09
<b>Prime de remboursement des obligations</b>				<b>7 890,09</b>
<b>Ecarts de conversion - Actif</b>				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>9 256,30</b>		<b>9 256,30</b>	<b>18 202,37</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 781 050,17</b>	<b>2 611 008,31</b>	<b>7 170 041,86</b>	<b>7 909 964,78</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	3 447 560,30	9 229 177,06
<b>Capital social ou individuel</b>	<b>3 447 560,30</b>	<b>9 229 177,06</b>
10410000 - Primes d'émission	1 494 505,37	895 302,29
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</b>	<b>1 494 505,37</b>	<b>895 302,29</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserve légale</b>		
<b>Réserves statutaires ou contractuelles</b>		
10620000 - Réserves indisponibles	1 440 738,90	390 000,00
<b>Réserves réglementées</b>	<b>1 440 738,90</b>	<b>390 000,00</b>
<b>Autres réserves</b>		
11900000 - Report à nouveau (solde débiteur)		-4 284 603,09
<b>Report à nouveau</b>		<b>-4 284 603,09</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 285 486,35</b>	<b>-2 758 375,88</b>
<b>Subventions d'investissement</b>		
14500000 - Amortissements dérogatoires	22 636,84	14 380,24
<b>Provisions réglementées</b>	<b>22 636,84</b>	<b>14 380,24</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 119 955,06</b>	<b>3 485 880,62</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>		
<b>Avances conditionnées</b>		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
<b>Provisions pour charges</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
16120000 - Emprunt obligataire bsa		599 154,00
16120100 - Prime de non conversion obsa		95 864,64
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		<b>695 018,64</b>
16883000 - Int.courus s/aut.emp.obligataires		10 438,35
<b>Autres emprunts obligataires</b>		<b>10 438,35</b>
16411000 - Pret oseo 100k€		16 500,00
16412000 - Pret hsbc 182k€		13 085,04
16415000 - Pret hsbc 39k€	7 535,21	15 572,77
16416000 - Pret hsbc 21 ke	4 036,65	8 342,49
16417000 - Pret hsbc 30 ke	5 501,97	10 876,22
16419000 - Pret ce 100k€	10 888,99	36 564,56
16420000 - Pret bpi 500k€	325 000,00	450 000,00
16421000 - Pret bpi 250k€	250 000,00	250 000,00
16422000 - Prêt hsbc 220k€ filiere	125 965,30	182 647,53
16423000 - Emprunt ce 250k€	137 152,14	199 064,23
16424000 - Emprunt bpi 200k€	200 000,00	200 000,00
16425000 - Prêt CE 200K€	200 000,00	
16884000 - Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	473,53	10 888,24
<i>Emprunts</i>	1 266 553,79	1 393 541,08
51230000 - Caisse d'épargne		29 323,87
51860000 - Banque intérêts courus à payer	888,35	1 330,90
<i>Découverts et concours bancaires</i>	888,35	30 654,77
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>1 267 442,14</b>	<b>1 424 195,85</b>
16760000 - Emprunts à conditions particulières		700 000,00
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		<b>700 000,00</b>
45517000 - Associés - comptes courants (mt)		0,70
45640000 - Associés - versements anticipés		45 900,00
<b>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</b>		<b>45 900,70</b>
41910000 - Clients - acomptes sur commandes	92 468,48	

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	<b>92 468,48</b>	
40100000 - Fournisseurs	1 203 964,99	993 451,67
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	160 439,74	267 883,59
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 364 404,73</b>	<b>1 261 335,26</b>
42110000 - Personnel - rémunérations dues		46 298,54
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	42 397,66	36 086,60
42860000 - Personnel - primes et com à payer	16 122,23	12 000,00
<i>Personnel</i>	58 519,89	94 385,14
43100000 - Sécurité sociale	31 354,90	29 431,51
43732000 - Caisse retraite	10 075,66	8 820,64
43760000 - Apicil mutuelle	8 197,57	7 406,58
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	18 636,64	15 603,51
43860000 - Charges sociales s/primes à payer	54 593,32	53 338,32
43867300 - Formation continue	10 150,52	5 483,68
43867500 - Taxe d'apprentissage	5 751,97	5 091,99
<i>Organismes sociaux</i>	138 760,58	125 176,23
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
44520000 - Tva due intracommunautaire	1 541,17	
44551000 - Tva à décaisser	13 586,00	3 228,00
44586500 - Tva sur avoirs à recevoir	4 000,00	8 484,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	19 127,17	11 712,00
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
44860000 - Etat - autres charges à payer	2 265,00	2 589,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 265,00	2 589,00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>218 672,64</b>	<b>233 862,37</b>
40410000 - Fournisseurs d'immobilisations	16 990,80	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>16 990,80</b>	
41120000 - Clients à 20%	58 922,00	46 775,65
41180000 - Clients intracommunautaires	590,37	6 363,54
41980000 - Clients - rrr à accorder	29 425,64	79,48
46701000 - Techlife	1 170,00	
46711000 - Ndf b voisin		25,00
46711200 - Ndf f moulin		47,00
46711400 - Ndf p marche taxi		42,32
<b>Autres dettes</b>	<b>90 108,01</b>	<b>53 332,99</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 050 086,80</b>	<b>4 424 084,16</b>
<b>Ecarts de conversion - Passif</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 170 041,86</b>	<b>7 909 964,78</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
70712000 - Ventes compound 20 %	2 126 336,76	2 054 024,47	72 312,29	3,52
70719000 - Vente compound intracom	6 500,00		6 500,00	
70722200 - Ventes bardages 20%	2 603 783,24	2 201 992,95	401 790,29	18,25
70722208 - Ventes bardages techlife	13 938,28	8 131,51	5 806,77	71,41
70722210 - Ventes terrasses 20%	260 989,47	293 990,23	-33 000,76	-11,23
70722218 - Ventes terrasses techlife	12 658,10	106 980,12	-94 322,02	-88,17
70722220 - Ventes accessoires 20%	222 183,74	179 765,41	42 418,33	23,60
70722221 - Ventes frais depalettisation 20	13 879,00	15 183,00	-1 304,00	-8,59
70722228 - Ventes accessoires techlife	-808,81	6 587,12	-7 395,93	-112,28
70722800 - Ventes bardages intracomm	548 651,51	342 801,68	205 849,83	60,05
70722810 - Vente terrasses intracom	160 070,73	71 952,73	88 118,00	122,47
70722820 - Ventes accessoires intracom	56 661,23	67 419,57	-10 758,34	-15,96
70722830 - Ventes frais depalettisation int	3 215,50	480,00	2 735,50	569,90
70722840 - Ventes persiennes intracom	5 223,09		5 223,09	
70722900 - Ventes bardages export	48 332,88	113 190,31	-64 857,43	-57,30
70722910 - Ventes terrasses export	10 154,68	28 347,17	-18 192,49	-64,18
70722920 - Ventes accessoires export	7 343,62	14 834,11	-7 490,49	-50,50
70722930 - Ventes frais depalettisation ex	480,00	400,00	80,00	20,00
70723000 - Ventes persiennes 20%	159 576,77	62 011,27	97 565,50	157,34
70723018 - Ventes persiennes a techlife		3 043,02	-3 043,02	-100,00
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>6 259 169,79</b>	<b>5 571 134,67</b>	<b>688 035,12</b>	<b>12,35</b>
70852000 - Port facture 20%	104 582,88	98 189,25	6 393,63	6,51
70852008 - Port facture techlife	20,54		20,54	
70858000 - Port facture intracom	18 549,50	15 245,00	3 304,50	21,68
70859000 - Port facture export	8 105,00	12 101,13	-3 996,13	-33,02
70860300 - Refacturation location vehicul		-500,00	500,00	-100,00
70910000 - R.r.r.accordés s/vtes prod. fini	-174,04	-191,29	17,25	-9,02
<b>Production vendue</b>	<b>131 083,88</b>	<b>124 844,09</b>	<b>6 239,79</b>	<b>5,00</b>
<b>Production stockée</b>				
<b>Subventions d'exploitation</b>				
72100000 - Production immobilisée incorp	290 749,27	526 960,09	-236 210,82	-44,83
75800000 - Produits divers gestion coura	4 067,51	-3 401,71	7 469,22	-219,57
78150000 - Repris.s/provis.risques & char		24 232,00	-24 232,00	-100,00
78161000 - Repris.s/prov.dépréc.immob. i	84 151,00		84 151,00	
78173000 - Repris.s/prov.dépréc. stocks		16 730,92	-16 730,92	-100,00
78174000 - Repris.s/prov.dépréc. créance	201,60		201,60	
79100000 - Transfert de charges d'exploit	21 121,92	14 598,77	6 523,15	44,68
79140000 - Transfert charges de personn	7 804,34	8 000,00	-195,66	-2,45
79150000 - Retenue avantage en nature		5 700,32	-5 700,32	-100,00
<b>Autres produits</b>	<b>408 095,64</b>	<b>592 820,39</b>	<b>-184 724,75</b>	<b>-31,16</b>
<b>Total</b>	<b>6 798 349,31</b>	<b>6 288 799,15</b>	<b>509 550,16</b>	<b>8,10</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
60710000 - Achats compound france	23 354,81	201 603,62	-178 248,81	-88,42
60710001 - Achats coupound intracom	1 842 645,91	1 539 297,48	303 348,43	19,71
60730000 - Achats bardage	2 403 916,45	2 222 108,35	181 808,10	8,18
60731000 - Achats terrasses	291 517,52	143 039,72	148 477,80	103,80
60731200 - Achats terrasses intracomm	78 309,51	198 417,48	-120 107,97	-60,53
60732000 - Achats persiennes	136 936,68	51 374,74	85 561,94	166,54
60760000 - Achats cavaliers+accessoires	161 445,37	191 963,54	-30 518,17	-15,90

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>Achats de marchandises</b>	<b>4 938 126,25</b>	<b>4 547 804,93</b>	<b>390 321,32</b>	<b>8,58</b>
60370000 - Variat. stocks marchandises	-13 785,16	-27 534,77	13 749,61	-49,94
<b>Variation de stock (m/ses)</b>	<b>-13 785,16</b>	<b>-27 534,77</b>	<b>13 749,61</b>	<b>-49,94</b>
60260000 - Achats emballages	77 296,50	15 188,00	62 108,50	408,93
<b>Achats de m.p &amp; aut.approv.</b>	<b>77 296,50</b>	<b>15 188,00</b>	<b>62 108,50</b>	<b>408,93</b>
60310000 - Variat. stocks mat. premières/ <b>Variation de stock (m.p.)</b>	<b>-30 479,58</b>		<b>-30 479,58</b>	
60400000 - Frais de logistique et stockag	168 357,11	130 729,29	37 627,82	28,78
60450000 - Sous-traitance pose	42 042,68	21 296,09	20 746,59	97,42
60480000 - Prestations techlife		6 510,00	-6 510,00	-100,00
60490000 - Prestations divers	14 032,83	42 121,95	-28 089,12	-66,69
60491000 - Sous traitance autoliquidation	948,39		948,39	
60611000 - Fournitures électricité	574,57	725,53	-150,96	-20,81
60614000 - Fournitures carburant	20 205,47	15 998,95	4 206,52	26,29
60626000 - Emballages		1 165,00	-1 165,00	-100,00
60630000 - Achats de petit équipement	3 053,48	3 394,78	-341,30	-10,05
60640000 - Achats fournitures administrat	3 869,88	8 675,00	-4 805,12	-55,39
60680000 - Vêtements de travail		39,50	-39,50	-100,00
61321000 - Location celtic park	34 724,34	34 346,04	378,30	1,10
61322000 - Location bureau axel one		5 760,00	-5 760,00	-100,00
61323000 - Location local Techlife	2 300,00		2 300,00	
61351000 - Locations copieur	1 000,00	1 826,24	-826,24	-45,24
61352102 - Loc v40 df-808-rp		2 908,71	-2 908,71	-100,00
61352103 - Loc v40 df-513-rp		2 908,71	-2 908,71	-100,00
61352104 - Loc v40 df-154-yn		3 169,25	-3 169,25	-100,00
61352105 - Loc v40 dh377fq		3 576,45	-3 576,45	-100,00
61352106 - Loc v40 dm-890-nc	945,12	5 930,76	-4 985,64	-84,06
61352107 - Loc v40 dm-900-nc	451,41	5 930,76	-5 479,35	-92,39
61352108 - Loc passat dz-778-cd	6 238,11	6 238,19	-0,08	
61352110 - Loc c3 vu eh-962-fv	3 419,28	3 358,72	60,56	1,80
61352111 - Loc 3008 vp eh-077-yk	5 747,38	5 738,71	8,67	0,15
61352112 - Loc kadjar vp em 797 ba	5 955,72	3 292,18	2 663,54	80,91
61352113 - Loc kadjar vp em-008-mv	5 955,72	3 159,84	2 795,88	88,48
61352114 - Loc kadjar en-477-kq	5 955,72	2 018,32	3 937,40	195,08
61352115 - Loc golf 7 vp es-419-pc	5 929,63		5 929,63	
61352116 - Loc golf 7 vp es-792-mw	5 929,65		5 929,65	
61352400 - Loc ponctuelles vehicule	1 416,42	372,24	1 044,18	280,51
61353000 - Locations dropbox aic	1 547,96	1 569,57	-21,61	-1,38
61354000 - Dat bim about support bonco	3 461,12	-1 070,00	4 531,12	-423,47
61400000 - Charges locatives & coproprié	5 257,10	7 010,28	-1 753,18	-25,01
61520000 - Entretien immobilier	1 983,19	2 235,56	-252,37	-11,29
61550000 - Entretien sur biens mobiliers	1 375,04	1 179,57	195,47	16,57
61552000 - Entretien du matériel de trans	4 255,76	6 166,23	-1 910,47	-30,98
61560000 - Maintenance	18 042,12	15 793,15	2 248,97	14,24
61561000 - Maintenance logiciel sage	6 846,50	6 636,45	210,05	3,17
61562000 - Maintenance site web	1 045,00	400,00	645,00	161,25
61600000 - Primes d'assurance		3 675,00	-3 675,00	-100,00
61610000 - Assurances multirisques	3 147,52	2 191,81	955,71	43,60
61640000 - Assurance responsabilité civil	66 691,88	42 258,08	24 433,80	57,82
61650000 - Insolvabilité clients	13 821,44	13 368,63	452,81	3,39
61660000 - Assurances véhicules	19 153,12	23 139,10	-3 985,98	-17,23
61670000 - Assurance prêt hsb	10,64	132,77	-122,13	-91,99

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
61680000 - Autres assurances	5 871,01	1 955,76	3 915,25	200,19
61700000 - Etudes et recherches	98 501,29	244 328,35	-145 827,06	-59,68
61712000 - Etudes et recherches intraco	16 952,83	49 700,55	-32 747,72	-65,89
61810000 - Documentation générale	7 030,00	135,01	6 894,99	NS
61830000 - Documentation technique	2 704,35	2 685,93	18,42	0,69
61850000 - Frais de colloques, de sémina	4 948,20		4 948,20	
62220000 - Commissions et court. sur ve	57 743,38	27 248,24	30 495,14	111,92
62250000 - Rémunérations d'affacturage	4 145,26		4 145,26	
62261000 - Honoraires conseil juridique	32 527,50	34 716,45	-2 188,95	-6,31
62262000 - Honoraires expert comptable	14 595,00	18 051,00	-3 456,00	-19,15
62262100 - Honoraires social	4 139,80	4 359,60	-219,80	-5,04
62263000 - Honoraires comm. aux compt	31 824,80	30 094,00	1 730,80	5,75
62266000 - Honoraires divers	10 000,00	32 265,53	-22 265,53	-69,01
62268000 - Honoraires pm	240 000,00	240 000,00		
62269000 - Honoraires bourse	71 694,68	119 128,21	-47 433,53	-39,82
62270000 - Frais d'actes et contentieux	12 136,85	6 876,75	5 260,10	76,49
62275000 - Frais assurance crédit	4 584,76	3 691,63	893,13	24,19
62300000 - Publicité	4 000,00	6 545,92	-2 545,92	-38,89
62310000 - Annonces et insertions	2 001,88	2 516,20	-514,32	-20,44
62320000 - Echantillons	20 664,22	3 587,11	17 077,11	476,07
62330000 - Foires et expositions	14 344,67	28 647,83	-14 303,16	-49,93
62340000 - Cadeaux à la clientèle	4 619,34	3 151,19	1 468,15	46,59
62340008 - Cadeaux à la clientèle techlife		1 680,00	-1 680,00	-100,00
62360000 - Catalogues et imprimés	7 885,45	14 888,30	-7 002,85	-47,04
62380000 - Divers (pourboires, dons cour		30,00	-30,00	-100,00
62410000 - Transports sur achats	20 956,80	34 210,05	-13 253,25	-38,74
62420000 - Transports sur ventes	153 235,78	137 380,51	15 855,27	11,54
62420500 - Transport s/ échantillons	12 156,24	10 550,53	1 605,71	15,22
62480000 - Transports divers	2 497,60	1 469,78	1 027,82	69,93
62510000 - Voyages et déplacements	66 992,56	119 350,35	-52 357,79	-43,87
62530000 - Forfait kilométriques	3 069,84	5 082,22	-2 012,38	-39,60
62570000 - Réceptions	3 391,77	12 221,77	-8 830,00	-72,25
62610000 - Frais postaux	1 517,70	2 587,19	-1 069,49	-41,34
62621000 - Telephone fixe + internet	8 416,06	6 834,42	1 581,64	23,14
62622000 - Telephone portable	11 967,41	11 760,27	207,14	1,76
62720000 - Commissions sur emprunts	400,00	800,00	-400,00	-50,00
62780000 - Prestations de services banca	11 121,87	9 319,11	1 802,76	19,34
62781000 - Commission d'affacturage	6 834,80		6 834,80	
62810000 - Cotisations diverses	6 368,00	6 835,00	-467,00	-6,83
62820000 - Formation	102,50		102,50	
<b>Autres achats &amp; charges externes</b>	<b>1 467 635,50</b>	<b>1 680 562,17</b>	<b>-212 926,67</b>	<b>-12,67</b>
<b>Total</b>	<b>6 438 793,51</b>	<b>6 216 020,33</b>	<b>222 773,18</b>	<b>3,58</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>359 555,80</b>	<b>72 778,82</b>	<b>286 776,98</b>	<b>394,04</b>
<b>CHARGES</b>				
63330000 - Formation continue (organism	11 241,32	5 619,92	5 621,40	100,03
63350000 - Taxe d'apprentissage (verst li	6 249,64	5 200,96	1 048,68	20,16
63511000 - Contribut° économique territ	839,00	837,00	2,00	0,24
63512000 - Taxes foncières	5 258,60	5 320,50	-61,90	-1,16
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	2 265,00	2 170,50	94,50	4,35

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
63540000 - Droits d'enregistrements	4 513,00		4 513,00	
63543000 - Cartes grises		25,08	-25,08	-100,00
<b>Impôts, taxes et vers. assim.</b>	<b>30 366,56</b>	<b>19 173,96</b>	<b>11 192,60</b>	<b>58,37</b>
64110000 - Salaires appointements	760 375,21	764 384,02	-4 008,81	-0,52
64110001 - Salaires stagiaires		3 324,00	-3 324,00	-100,00
64120000 - Congés payés	6 311,06	15 067,93	-8 756,87	-58,12
64130000 - Primes et gratifications	70 947,67	44 925,56	26 022,11	57,92
64140000 - Indemnités et avantages diver	18 676,56	18 998,64	-322,08	-1,70
<b>Salaires et Traitements</b>	<b>856 310,50</b>	<b>846 700,15</b>	<b>9 610,35</b>	<b>1,14</b>
64510000 - Cotisations à l'urssaf	262 781,38	247 830,30	14 951,08	6,03
64532000 - Cotisations retraites (salariés)	76 339,41	74 124,36	2 215,05	2,99
64550000 - Chges/conges payes	3 033,13	6 562,70	-3 529,57	-53,78
64551000 - Chges/primas a payer	1 255,00	3 321,00	-2 066,00	-62,21
64572000 - Mutuelle	19 616,51	18 622,34	994,17	5,34
64750000 - Médecine du travail et pharm	1 236,00	1 346,40	-110,40	-8,20
64800000 - Autres charges de personnel	1 146,53	353,89	792,64	223,98
64900000 - Crédit d'impôt compétitivité en	-11 950,00	-14 912,03	2 962,03	-19,86
<b>Charges sociales</b>	<b>353 457,96</b>	<b>337 248,96</b>	<b>16 209,00</b>	<b>4,81</b>
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	544 470,89	411 569,51	132 901,38	32,29
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	156 671,96	121 124,44	35 547,52	29,35
68120000 - Dot. amort. ch. exploit. à répa	5 091,64	16 813,14	-11 721,50	-69,72
68161000 - Dot. prov. s/immobil. incorpor		84 151,00	-84 151,00	-100,00
68173000 - Dot. prov. dépréc. stocks en-c	70 588,15	19 394,65	51 193,50	263,96
68174000 - Dot. prov. dépréc. créances cl	11 923,60		11 923,60	
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>788 746,24</b>	<b>653 052,74</b>	<b>135 693,50</b>	<b>20,78</b>
65100000 - Redevances pour brevets, lic	166 000,00	140 000,00	26 000,00	18,57
65400000 - Pertes s/créances irrécouvrab		764,99	-764,99	-100,00
65800000 - Charges diverses gestion cou	2 741,48	1 712,71	1 028,77	60,07
<b>Autres charges</b>	<b>168 741,48</b>	<b>142 477,70</b>	<b>26 263,78</b>	<b>18,43</b>
<b>Total</b>	<b>2 197 622,74</b>	<b>1 998 653,51</b>	<b>198 969,23</b>	<b>9,96</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 838 066,94</b>	<b>-1 925 874,69</b>	<b>87 807,75</b>	<b>-4,56</b>
76800000 - Autres produits financiers	66,36	252,59	-186,23	-73,73
78662000 - Repris.s/prov.dépréc.immob. f	999 640,00		999 640,00	
<b>Produits financiers</b>	<b>999 706,36</b>	<b>252,59</b>	<b>999 453,77</b>	<b>NS</b>
66116100 - Interets pret hsbç 182kÇ	39,83	749,23	-709,40	-94,68
66116200 - Interets pret hsbç 300kÇ		592,03	-592,03	-100,00
66116300 - Interets pret ce 500kÇ		276,10	-276,10	-100,00
66116400 - Interets pret hsbç 39.2kÇ	266,64	453,44	-186,80	-41,20
66116500 - Interets pret hsbç 21kÇ	142,85	242,90	-100,05	-41,19
66116600 - Interets pret hsbç 29.8k€	189,18	314,06	-124,88	-39,76
66116700 - Interets pret ce 25kÇ		101,78	-101,78	-100,00
66118000 - Interet pret ce 100k€	576,66	1 225,49	-648,83	-52,94
66119000 - Int pret bpi 500 ke	17 515,00	21 752,50	-4 237,50	-19,48
66119100 - Int pret bpi 250 k€	11 700,00	11 700,00		
66119200 - Intérêts pret hsbç 220k€	2 444,92	2 383,56	61,36	2,57
66119300 - Intérêts pret bpi 200k€	9 340,00	7 212,56	2 127,44	29,50
66119400 - Intérêts prêt ce 250k€	2 330,44	2 887,74	-557,30	-19,30
66119500 - Intérêts pret CE 200k€	153,44		153,44	
66160000 - Intérêts bancaires	216,13	734,04	-517,91	-70,56

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
66168100 - Interets oc 299 ke		17 309,64	-17 309,64	-100,00
66168200 - Interets obsa 599 ke	35 443,97	34 117,62	1 326,35	3,89
66400000 - Pertes s/créances liées à parti	39 185,30		39 185,30	
66700000 - Charges sur cession de v.m.p		8 741,65	-8 741,65	-100,00
68610000 - Dot. prov. amort.primo rembo	7 890,09	35 538,73	-27 648,64	-77,80
68662000 - Dot. prov. dépréc. immob. fina	312 164,00	797 819,00	-485 655,00	-60,87
<b>Charges financières</b>	<b>439 598,45</b>	<b>944 152,07</b>	<b>-504 553,62</b>	<b>-53,44</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>560 107,91</b>	<b>-943 899,48</b>	<b>1 504 007,39</b>	<b>-159,34</b>
<b>Opérations en commun</b>				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 277 959,03</b>	<b>-2 869 774,17</b>	<b>1 591 815,14</b>	<b>-55,47</b>
77180000 - Autres produits except. de ge		1 650,00	-1 650,00	-100,00
77200000 - Produits des exercices antérie		1 281,56	-1 281,56	-100,00
77560000 - Prod cessions actifs - immo fi.	1 093,00		1 093,00	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 093,00</b>	<b>2 931,56</b>	<b>-1 838,56</b>	<b>-62,72</b>
67120000 - Pénalités et amendes	1 583,72	139,20	1 444,52	NS
67180000 - Autres charges except. de ge		340,00	-340,00	-100,00
67200000 - Charges sur exercices antérie		437,47	-437,47	-100,00
67510000 - Vnc actifs cédés - immo incor	84 000,00		84 000,00	
67560000 - Vnc actifs cédés - immo finan	999 640,00		999 640,00	
68725000 - Dot. amortissements déroгато	8 256,60	8 256,60		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 093 480,32</b>	<b>9 173,27</b>	<b>1 084 307,05</b>	<b>NS</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 092 387,32</b>	<b>-6 241,71</b>	<b>-1 086 145,61</b>	<b>NS</b>
<b>Participation des salariés</b>				
69510000 - Crédit d'impôt recherche	-84 860,00	-117 640,00	32 780,00	-27,86
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-84 860,00</b>	<b>-117 640,00</b>	<b>32 780,00</b>	<b>-27,86</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 285 486,35</b>	<b>-2 758 375,88</b>	<b>472 889,53</b>	<b>-17,14</b>



## ***Documents fiscaux***

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 373 108	AC	733 918	639 190
		Frais de développement *	CX	1 655 703	CQ	637 339	1 018 363
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	42 297	AG	42 297	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	57 704	AK	51 243	6 461
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	850 900	AS	509 579	341 321
		Autres immobilisations corporelles	AT	131 153	AU	100 364	30 788
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 326 343	CV	426 343	2 900 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	57 065	BI		57 065
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	7 494 275	BK	2 501 085	4 993 190
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	30 479	BM		30 479
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	674 894	BU	89 982	584 912
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 580	BW		4 580	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	629 806	BY	19 940	609 866
		Autres créances (3)	BZ	730 646	CA		730 646
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	133 164	CG		133 164	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	73 945	CI		73 945	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	2 277 518	CK	109 923	2 167 594	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	9 256			9 256	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	9 781 050	IA	2 611 008	7 170 041	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SA NEOLIFE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 447 560 .....)	DA	3 447 560		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 494 505		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	1 440 738		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 2 285 486 )		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	22 636		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	4 119 955		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 267 442		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	92 468		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 364 404		
	Dettes fiscales et sociales	DY	218 672		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	16 990		
	Autres dettes	EA	90 108		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 050 086			
Ecarts de conversion passif*	<b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	7 170 041			
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 022 300			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	888			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	5 412 536	FB	846 633	FC	6 259 169	
	Production vendue { biens * services *	FD	( 174 )	FE		FF	( 174 )	
		FG	104 603	FH	26 654	FI	131 257	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 516 965	FK	873 287	FL	6 390 253	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	290 749	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	113 278	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 067	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	6 798 349
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 938 126
	Variation de stock (marchandises)*						FT	( 13 785 )
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	77 296
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	( 30 479 )
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 467 635
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	30 366
	Salaires et traitements*						FY	856 310
	Charges sociales (10)						FZ	353 457
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	706 234
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	168 741	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	8 636 416	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	( 1 838 066 )	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	66
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	999 640
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	999 706	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	320 054
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	119 544
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	439 598	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	560 107	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 1 277 959 )	

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE			Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 093	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	1 093	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 583	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 083 640	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	8 256	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	1 093 480	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 1 092 387 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	( 84 860 )	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	7 799 148	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	10 084 635	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	( 2 285 486 )	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	28 926
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	166 000	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			1 583		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			1 083 640		
Amortissements dérogatoires			8 256		
Produits des cessions d'éléments d'actif				1 093	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	TOTAL I				1		2		3			
		Frais d'établissement et de développement				CZ	2 406 208		D8	706 603		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	235 073		KE				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	770 800		KT	80 100			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	51 055		KW				
		Matériel de transport*			KY			KZ				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	65 953		LC	14 143			
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	15 800		LI				
	Avances et acomptes				LK			LL				
	TOTAL III				LN	903 609		LO	94 243			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M				
	Autres participations				8U	4 325 983		8V				
	Autres titres immobilisés				1P			1R				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	57 065		1U				
	TOTAL IV				LQ	4 383 048		LR				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 927 941		ØH	800 846				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	TOTAL I				1		3		4			
		Frais d'établissement et de développement				IN			CØ	84 000		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	135 072		LV	100 001			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX				
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA				
		Sur sol d'autrui			IR			MD				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	850 900			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM	51 055		
		Matériel de transport				IV			MP			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW			MS	80 097		
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	15 800		MZ				
	Avances et acomptes				NC			NE				
	TOTAL III				IY	15 800		NG	982 053			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU				
	Autres participations				1Ø			ØX	999 640			
	Autres titres immobilisés				1I			2B				
	Prêts et autres immobilisations financières				1Z			2E	57 065			
	TOTAL IV				1J			NJ	999 640			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	150 872		ØK	1 083 640		ØL	7 494 275	

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE										Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>																
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY	832 728			EL	538 529			EM	EN 1 371 258				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	87 638			PF	5 902			PG	PH 93 540				
Terrains			PI				PJ				PK	PL				
Sur sol propre			PM				PN				PO	PQ				
Constructions			PR				PS				PT	PU				
Sur sol d'autrui			PR				PS				PT	PU				
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	363 952			QA	145 627			QB	QC 509 579				
Autres			QD	33 831			QE	2 547			QF	QG 36 379				
Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	33 831			QE	2 547			QF	QG 36 379				
immobilisations			QH				QI				QJ	QK				
Matériel de transport			QH				QI				QJ	QK				
corporelles			QL	55 488			QM	8 496			QN	QO 63 984				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	55 488			QM	8 496			QN	QO 63 984				
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS	QT				
<b>TOTAL III</b>			QU	453 271			QV	156 671			QW	QX 609 943				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	1 373 638			ØP	701 103			ØQ	ØR 2 074 742				
<b>CADRE B</b>																
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
DOTATIONS																
REPRISES																
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																
Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6						
Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5	N6				
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9	Q1				
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4				
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9	X1				
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL	8 256					NM					NO	8 256			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	8 256	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	8 256		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	8 256		<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>			NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>			NZ	8 256				
<b>CADRE C</b>																
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler			10 312			4 035			Z9	5 091			Z8	9 256		
Primes de remboursement des obligations			7 890						SP	7 890			SR			

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	14 380	TM	8 256	TN		TO	22 636	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z	14 380	TS	8 256	TT		TU	22 636		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	84 151	6B		6C	84 151	6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	1 113 819	9V	312 164	9W	999 640	9X	426 343
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	19 394	6P	70 588	6R		6S	89 982	
	Sur comptes clients	6T	8 218	6U	11 923	6V	201	6W	19 940	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	1 225 583	TY	394 675	TZ	1 083 992	UA	536 266	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	1 239 963	UB	402 932	UC	1 083 992	UD	558 903	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	82 511	UF	84 352				
	- financières		UG	312 164	UH	999 640				
	- exceptionnelles		UJ	8 256	UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	57 065	UV		UW	57 065			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	32 122		32 122					
	Autres créances clients		UX	597 684		597 684					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 014		5 014					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	96 810		96 810				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	70 581		70 581				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	427 327		427 327					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	130 912		130 912					
	Charges constatées d'avance		VS	73 945		73 945					
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 491 464	VU	1 434 398	VV	57 065		
RENVOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
RENVOIS											
– Remboursements obtenus en cours d'exercice											
– Prêts accordés en cours d'exercice											
– Remboursements obtenus en cours d'exercice											
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	888		888					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 266 553		331 236		872 817		62 500	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 364 404		1 364 404						
Personnel et comptes rattachés		8C	58 519		58 519						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	138 760		138 760						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 127		19 127					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 265		2 265					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	16 990		16 990						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	90 108		90 108						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	2 957 618	VZ	2 022 300		872 817		62 500	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 711 591	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant  \*Exercice N, clos le :  
31/12/2018

## I. RÉINTÉGRATIONS

## BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	8 519		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 265		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ	1 583	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Amendes et pénalités							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
		- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		351 349	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
					<b>TOTAL I</b>	WR	363 716	

## II. DÉDUCTIONS

## PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH	1 093	
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)							L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)							PA	
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)							XC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	96 810
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	XH	2 383 389	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 019 672	





Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 758 043
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	6 758 043
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	2 019 672
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	8 777 715
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	61 034
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	Activation frais AKA 31/12/31/12/2018	84 000			84 000	
	2	Titres Techlife 26/09/2014	999 640			999 640	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1		( 84 000 )	( 84 000 )			
	2	1 093	( 998 547 )			( 998 547 )	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				999 640	
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨</b>			( 84 000 )		1 093		
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩</b>			(A)	(B)	(C)		
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
------------------------------------------	---------------------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>e</sup> du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	15
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

<b>I</b>	<b>Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 390 253	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 601	
	TOTAL 1	OX	6 391 854

<b>II</b>	<b>Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 067	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	290 749	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	44 264	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	21 121	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	360 203

<b>III</b>	<b>Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	5 015 422	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 376 657	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 416	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	168 741	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	6 562 238

<b>IV</b>	<b>Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	189 819

<b>V</b>	<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	189 819	

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 391 854																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY	15																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	6 558 349																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation	HR																					

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'am. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NEOLIFE

ADRESSE (voie) 304 route Nationale 6

CODE POSTAL 69760

VILLE LIMONEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 149 202

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination NEXSTAGE

N° SIREN (si société établie en France) 442666830 % de détention 35.24 Nb de parts ou actions 12 149 202

Adresse : N° 19 Voie Avenue Georges V

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NEOLIFE

ADRESSE (voie) 304 route Nationale 6

CODE POSTAL 69760 VILLE LIMONEST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SASU Dénomination NEOCO

N° SIREN (si société établie en France) 819454257 % de détention 100.00

Adresse : N° 304 Voie route Nationale 6

Code Postal 69760 Commune LIMONEST Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA NEOLIFE			
SIRET	7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
304 route Nationale 6			
69760 LIMONEST			

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

## B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de menuiserie bois et PVC	Si vous avez changé d'activité, cocher la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-----------------------------------	------------------------------------------------	--------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 <b>Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 019 672
	Bénéfice imposable à 15%	0			

2 <b>Plus-values</b>	
PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0% art. 238quindecies
	1 093

3 <b>Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

4 <b>Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	-------------------------------------------------------	--------------------------

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
-------------------------------------------------	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case	<input type="checkbox"/>
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
<input type="checkbox"/>	

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	Visa : CGA	<input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable : SAS ORIAL SAS			
rue 12 - 15 Quai du commerce 69336 LYON CEDEX 09		Tél : 04 78 43 45 55	
- du conseil : .....			
Tél : .....			
- du CGA ou du viseur conventionné : .....			
Tél : .....			
- N° d'agrément : .....			

Cegid Group

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE

du 01/01/2018

Adresse 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST

au 31/12/2018

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MADAME Moulin Florence Directrice Marketing				25, avenue de l'Hippodrome 69890 La Tour de Salvagny			
2	MONSIEUR Marin Laflèche Sébastien Directeur Administratif et financier				3, chemin de Ronde 69570 Dardilly			
3	MONSIEUR Andre Patrick Directeur Industriel				706, route de la Buisse 38500 Coublevie			
4	MONSIEUR TAILLAND Franck Responsable commercial				71, rue Ney 69006 LYON			
5	MONSIEUR SAFAR Xavier Responsable commercial				8, rue des écoles 56880 PLOEREN			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	112 692		3 753	116 445	6 459	337		123 241
2	95 371		300	95 671	10 506			106 177
3	75 651		2 787	78 438	2 523	1 902		82 863
4	70 416		2 564	72 980	8 031	2 046		83 057
5	61 387		3 768	65 155	7 486	2 470		75 111
6								
7								
8								
9								
10								
**	415 517		13 172	428 689	35 005	6 755		470 449

**\*\* TOTAUX**

<b>B - AUTRES FRAIS</b>	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 619
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 391
Total	8 011

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	478 460	- de l'exercice 2018.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	493 256	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire  
MARCHE Patrick  
Président du conseil d'administration

À LIMONEST \_\_\_\_\_, le 27/03/2019  
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SA NEOLIFE  
753030790 IS1

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

## I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	11 950

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	199 163
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	84 860

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

## PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

## III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

**Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.**

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé NEOLIFE 304 ROUTE NATIONALE 6 69760 LIMONEST				
Adresse du principal établissement 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	
Activités	G1	Code NACE		SIREN

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1	AZ	<input type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------------------------	----	--------------------------

• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) LIE		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	6 390 253			
• Nombre de salariés	CZ	15	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	8
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
			• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ	<input type="checkbox"/>

\*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3 162 952
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6 81 476

<sup>1</sup> Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	244 428
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	244 428

<b>DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE</b> (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	<b>ANNÉE CIVILE 2018</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>avec un lien de dépendance :</b>	15a	
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)</b>	16a	37 650
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	16b	
<b>Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics</b> mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	37 650
<b>ORGANISMES PRIVÉS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	18a	
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	19a	790
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	19b	
<b>Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés</b> ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	790
<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	790
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE</b>		
<b>Total des opérations de sous-traitance :</b> (ligne 17 + ligne 21)	22	38 440

<sup>2</sup> Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

<sup>3</sup> La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

<sup>4</sup> Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

<p><b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance :</b>  <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i>  <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i>  <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i></p>	23	
<p><b>Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance</b>  <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i></p>	24	38 440
<p><b>Plafonnement général des dépenses de sous-traitance</b>  <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i>  <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i>  <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i></p>	25	10 037 650
<p><b>Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements</b>  <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i>  <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i></p>	26	38 440

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2018	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	282 868
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	29	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	30	
<b>Montant net total des dépenses de recherche</b> <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	282 868
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	36	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	37	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)</b>	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION</b> <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	282 868
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

<sup>5</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RIC-10-10-30-20 § 10).

<sup>6</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

<sup>7</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

### III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	282 868
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] <sup>8</sup>	41	84 860
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	84 860
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%] <sup>8</sup>	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)</b>	<b>51a</b>	<b>84 860</b>
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)</b>	<b>51b</b>	

#### B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%] <sup>8</sup>	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] <sup>8</sup>	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

<sup>8</sup> Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

**NEOLIFE**

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection</b> (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM</b> (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

**IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE**

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	80	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] <sup>12</sup>	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation</b> (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	84 860
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM</b> (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

<sup>9</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

<sup>10</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

<sup>11</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

<sup>12</sup> Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

**V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
<b>TOTAL</b>		87a		87b		87c	

**VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
<b>TOTAL</b>		88a		88b		88c	

**VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE<sup>13</sup>**
**VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

**VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :**

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

**VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit**

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--------------------------------------------------------	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail [fiscal www.impots.gouv.fr](http://fiscal.www.impots.gouv.fr).

<sup>13</sup> S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.





## FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	75303079000020
SA NEOLIFE 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, <sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)	1	199 163
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	11 950
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	11 950
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	11 950
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

**II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				12

**III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				

**IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		11 950
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		11 950
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		11 950

<b>Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)</b>			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18		
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

#### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	11 950

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

## ***Annexes fiscales***





